

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Deux décisions de justice viennent de tomber. Celles-ci font suite à des procédures lancées par le groupe de l'opposition municipale et ses proches.

La première procédure a été engagée au tribunal correctionnel par le responsable d'un site internet proche de l'opposition qui se disait diffamé par des propos tenus par notre Maire lors d'un conseil municipal en octobre 2020. La cour d'appel a rejeté « sur le fond » le réclamant, après l'avoir débouté en première instance.

La deuxième procédure a été engagée par le groupe d'opposition UAPJ afin de faire annuler une délibération votée en Conseil municipal et permettant la mise en place de la protection fonctionnelle pour le maire et son premier adjoint.

Le tribunal administratif a débouté la requête de l'opposition.

Ces deux décisions issues de deux juridictions différentes nous confortent face à des comportements d'obstruction d'une certaine opposition procédurière prête à tout.

Il est dommage que certains élus de la minorité cachent leur manque de vision pour la ville par ce genre de procédures abusives qui ne grandissent pas (vu le résultat) ceux qui les engagent.

Rappelons que ces deux procédures ont coûté environ 20 000 euros à la ville, donc aux Jovaciens !

Rassemblement pour Jouy, liste de la majorité